

Référence : CI16551068

## I. Processus de conception :

1. **Rubriquage** : mise en place de la structure du site internet, basé sur la structure actuelle.
2. **Template** : création d'un fichier image représentant le layout du futur site.
3. **Développement**
4. **Validation** du site par le client (beta test).
5. **Déploiement** (mise en ligne)

## II. Remarques :

Les fichiers graphiques et les textes (au format .doc) sont fournis par le client. Pour toutes interventions, y compris modifications non reprises au devis, une tarification horaire de 85€ est d'application.

## III. Devis :

### PHASE PRÉALABLE À LA CONCEPTION

Conceptualisation du projet	.....	Inclus
Répartition des tâches	.....	Inclus
Rubriquage	.....	Inclus

### DESIGN DU SITE & INTÉGRATION

Template compatible PC, smartphone, tablette	.....	Inclus
--	-------	--------

---

**TOTAL** €

Offre pour une durée de 30 jours à dater d'aujourd'hui. Soit jusqu'au 25 Octobre 2021

Tous nos prix s'entendent Hors Tva. Tva applicable : 21%

### Timing et livrables

Les délais présentés sont théoriques et seront précisés lors de la commande.

**Phase 1** - Conceptualisation, répartition des tâches, rubriquage : 2 semaines

**Phase 2** - Design, développement et mise en ligne du site : 4 semaines

Ces délais pourront être tenus pour autant que les parties tierces au projet fournissent les éléments nécessaires au développement du site et respectent leur timing.

#### IV. Conditions de paiement et échéanciers :

Chacune des phases est payable 7 jours date de facture.

Soit :

**Acompte** : 40% du montant total

**Solde** : à la livraison du site

En cas d'accord de votre part sur cette offre et pour le bon ordre de nos dossiers respectifs, merci de me retourner le document présent dûment revêtu de la mention de votre accord et de votre signature.

Pour accord,

Click Idea

## **IL A PREALABLEMENT ETE EXPOSE CE QUI SUI**

Le client souhaite disposer d'un site Internet, et charge le prestataire de la création et de la réalisation de son site. Le prestataire accepte cette mission, aux conditions prévues par la présente Convention.

## **IL A ENSUITE ETE CONVENU CE QUI SUI**

### **1. Objet de la convention**

Le client a confié au prestataire, en exclusivité et dans les termes et conditions de la présente convention, la mission de concevoir et de réaliser un site internet accessible sur le World Wide Web. Le prestataire se chargera de la création et de la réalisation du site.

#### **1.1 Ses missions comprennent notamment :**

- La conception de la structure du site ;
- La conception graphique des pages web du site ;
- La numérisation, l'adaptation et les modifications nécessaires des images, textes, sons et données utilisés ;
- La programmation nécessaire pour la consultation et le fonctionnement du site ;

Le tout conformément à ce que prévoient les annexes à la présente Convention.

#### **1.2 Ses missions ne comprennent pas :**

Les missions de promotion du site et de son référencement, l'hébergement, l'enregistrement du nom de domaine, la maintenance, la sécurisation, la connectivité, l'étude de faisabilité et de rentabilité, etc.

Le prestataire met en œuvre les moyens indiqués par les règles de l'art pour assumer ses obligations étant entendu qu'il ne peut garantir le résultat et n'assume en conséquence qu'une obligation de moyen. Notamment, l'accès au site et son inviolabilité contre des intrusions dépendent de circonstances et d'infrastructure que le prestataire ne maîtrise pas.

### **2. Collaboration des parties- remise des éléments informationnels**

Le client veillera à fournir tous les éléments et informations nécessaires ou utiles à la création du site dans les meilleurs délais à compter de la date de signature de la présente Convention. Il appartient au Client de fournir le contenu informationnel du site devant s'y retrouver, que celui-ci soit visible ou invisible lors de la consultation du site par un internaute.

Le Client est seul responsable du contenu informationnel qu'il met en ligne ou demande de mettre en ligne. Il s'engage à se conformer à toutes les règles ou règlements qui pourraient empêcher, limiter ou réglementer la diffusion d'une information soit notamment à titre exemplatif : les codes de conduite et la netiquette, la protection de la vie privée et des droits intellectuels, etc.

Soit de sa propre initiative, soit de l'initiative d'un tiers, le prestataire peut suspendre temporairement ou définitivement la mise en ligne ou l'accès de tout ou partie du site s'il a raisonnablement la conviction qu'une disposition légale ou réglementaire, ou une règle contractuelle a été violée. Le client renonce à réclamer une quelconque indemnité en cas d'erreur d'appréciation sauf dol ou faute lourde.

La suspension du service conformément à la présente disposition ne suspend pas les obligations de paiement du client.

Le Client collaborera avec le prestataire en vue d'assurer la bonne exécution de la convention, notamment en y allouant les moyens et le personnel nécessaire, en désignant un chef de projet et en répondant promptement aux interrogations du prestataire.

A défaut pour le prestataire de recevoir les documents et informations du client dans les délais et formats prévus, il se réserve le droit d'informer le client de ce que les délais et échéances convenus sont postposés à due concurrence.

### **3. Collaboration des parties/du client**

Le client veillera à fournir tous les éléments et informations nécessaires ou utiles à la création du site dans les meilleurs

délais à compter de la date de signature de la présente convention. Il collaborera avec le prestataire en vue d'assurer la bonne exécution de la convention, notamment en y allouant les moyens et le personnel nécessaire, en désignant un chef de projet et en répondant promptement aux interrogations du prestataire.

A défaut pour le prestataire de recevoir les documents et informations du client dans les délais et formats prévus, il se réserve le droit d'informer le client de ce que les délais et échéances convenus sont postposés à due concurrence.

## 4. Calendrier

Le calendrier de réalisation des travaux est fixé dans le timing et échéanciers ci-dessus.

Le prestataire veillera à respecter autant que possible ce calendrier, qui reste cependant indicatif. En cas de retard, le client ne pourrait décider de mettre fin à la mission du prestataire qu'à défaut pour celui-ci d'avoir pris, dans les 20 jours à dater de la réception d'un envoi recommandé du client l'invitant à ce faire, les mesures nécessaires à rattraper, autant que possible, le retard pris.

Sauf disposition contraire prévue par le calendrier ou les annexes :

- Le client dispose de 7 jours à dater de la réception de la version provisoire pour faire part au prestataire de ses observations. Passé ce délai, la version provisoire remise sera considérée comme constitutive d'une version finale;
- Le prestataire dispose de 15 jours pour procéder aux éventuels amendements nécessités par les observations notifiées en temps utile par le client sur la version provisoire;
- Le client dispose de 7 jours pour formuler de nouvelles observations. Passé ce délai, la version amendée est considérée comme constitutive d'une version finale;
- Le prestataire dispose d'un ultime délai de 15 jours pour finaliser le Site.

Pour être valable, toute réclamation sur la version finale doit être adressée par écrit au prestataire au plus tard dans les 45 jours qui suivent la remise de ladite version finale. Passé ce délai, le travail et la livraison sont considérés comme étant entièrement acceptés par le client.

## 5. Prix et modalités de paiement

Le prix des prestations est fixé dans le devis. Les factures sont payables comptant sur le compte n° BE21 3631 1378 7003 ou tout autre compte que le prestataire désignera. En cas de non-paiement à échéance, les montants dus seront productifs d'un intérêt annuel de 10 %.

Le Client sera également redevable d'une clause pénale équivalent à 15 % du montant des factures impayées à échéance.

Le prestataire se réserve la possibilité de suspendre l'exécution de ses prestations en cas de non-paiement des factures, en principal, intérêt ou clause pénale.

## 6. Droits intellectuels

### 6.1. Logiciels

*Logiciels spécifiques* : A la fin de la présente Convention et à condition du paiement intégral du prix convenu, le client bénéficiera d'un droit non exclusif et non transmissible d'utiliser gratuitement, pour tous pays et sans limitation de durée, les logiciels et/ou fonctionnalités spécifiquement développés par le prestataire pour le client, dans toute la mesure nécessaire au fonctionnement du Site et à sa consultation par les utilisateurs d'Internet, ainsi que pour les modifications ou adaptations ultérieures nécessaires que le client pourrait vouloir y apporter ou y faire apporter, par le prestataire et/ou pour son compte par un tiers. A cette fin, le prestataire remettra au client, si celui-ci en fait la demande, un exemplaire desdits logiciels et fonctionnalités spécifiques en format digital.

Le code, dont les droits restent la propriété du prestataire, ne pourra cependant être cédé, vendu ou communiqué à un tiers par le client à d'autres fins que pour les besoins d'adaptation ou d'amélioration du site pour le compte du client.

*Logiciels standard* : La présente Convention ne pourra être interprétée comme conférant au client un droit de propriété quel qu'il soit sur les logiciels standards utilisés par le prestataire pour l'exécution de la présente Convention, ainsi que

sur les logiciels disponibles sur le marché et nécessaires pour l'hébergement du site ou pour son bon fonctionnement, tels que moteurs de recherche, application de bases de données, etc., pour lesquels le prestataire bénéficie d'un droit d'utilisation du titulaire des droits. Si le client décide ultérieurement de faire héberger le Site sur le serveur d'un tiers, il sera seul responsable de veiller à ce que ce tiers bénéficie du droit d'utiliser ces mêmes applications.

## **6.2. Autres créations réalisées par le prestataire**

Les créations réalisées par le prestataire spécifiquement pour le client en exécution de la présente Convention, autres que les logiciels visés ci-dessus, notamment la structure du Site, la création éventuelle de bases de données, la création du design, des pages html et des éléments graphiques du Site deviendront la propriété du client dès le paiement de l'intégralité des montants dus au prestataire.

## **6.3. Savoir-faire**

Le prestataire reste propriétaire du savoir-faire développé ou utilisé à l'occasion de l'exécution de la présente Convention et libre de l'utiliser pour toute autre fin, notamment pour la réalisation d'autres sites Web. Il pourra notamment, à ces fins, réutiliser librement les éléments logiciels et le code développés spécifiquement pour le client.

## **6.4. Garantie**

Le prestataire garantit le client contre toute réclamation éventuelle d'un tiers prétendant avoir un droit intellectuel sur tout ou partie des logiciels et/ou fonctionnalités spécifiques ou des créations réalisées par le prestataire, sauf si la réclamation porte sur un élément ou une donnée fournie par le client au prestataire en vue de la création du Site. A condition que le client informe immédiatement et complètement le prestataire d'une telle réclamation, le prestataire l'assistera dans sa défense, prendra en charge ses éventuels frais de justice dans le cadre de la procédure intentée par ledit tiers (à l'exclusion des frais d'avocats) ainsi que les éventuelles indemnités auxquelles serait condamné le client en raison de l'usage des logiciels, fonctionnalités spécifiques ou autres créations, à concurrence au maximum du prix payé par le client en exécution de la présente Convention. Le prestataire devra avoir la maîtrise de la procédure et de la négociation, et pourra remplacer l'élément litigieux par toute autre solution présentant substantiellement les mêmes caractéristiques, que le prestataire mettra à la disposition du client.

## **6.5. Eléments et données fournis par le client**

Le client garantit qu'il dispose de tous les droits et/ou autorisations nécessaires, et qu'il tiendra le prestataire indemne contre toute réclamation éventuelle d'un tiers qui prétendrait avoir un droit intellectuel ou industriel sur l'un quelconque des éléments, notamment de tous textes, images, logos, graphiques, photos, films audio ou vidéo, fichiers, logiciels, bases de données que le client a chargé le prestataire d'intégrer dans le Site ou d'utiliser pour sa conception, et ce pour toutes les utilisations par le prestataire de ces éléments prévues par la présente Convention et ses annexes.

Le client reste propriétaire des éléments et données fournis par lui.

## **7. Confidentialité**

Le prestataire s'engage à ne pas divulguer le contenu qui sera ultérieurement rendu accessible sur le site et à ne pas divulguer le fait de sa mission et l'existence future du site, aussi longtemps que le site ne sera pas accessible sur l'internet.

Chacune des parties s'engage à ne pas divulguer ni communiquer, ni laisser divulguer ou laisser communiquer, ni utiliser directement ou indirectement, à moins qu'elle n'y ait été autorisée par écrit au préalable par l'autre partie, les données, renseignements, informations, applications, méthodes et savoir-faire confidentiels ainsi que tout document de quelque nature que ce soit dont elle a eu la connaissance à l'occasion de l'exécution de sa mission.

Les obligations de confidentialité prévues par la présente Convention persistent aussi longtemps que les informations en question gardent leur caractère confidentiel, y compris au-delà de la date de fin de la présente Convention.

Le prestataire reste propriétaire du savoir-faire développé ou utilisé à l'occasion de l'exécution de la présente Convention et libre de l'utiliser pour toute autre fin, notamment pour la réalisation d'autres sites Web. Il pourra notamment, à ces fins, réutiliser librement les éléments logiciels et le code développés spécifiquement pour le client.

## **8. Garanties et responsabilité**

Le prestataire garantit que les éléments, services et fonctionnalités mis à la disposition du client, s'ils sont utilisés conformément aux indications données, sont substantiellement conformes aux indications reprises en annexe, et que les logiciels et tous les éléments créés par lui et mis à la disposition du client respectent les droits des tiers, et de façon générale ne sont pas illicites. Le prestataire est tenu, de manière générale, à une obligation de moyen. Le prestataire ne sera en aucun cas tenu responsable des éventuels dommages indirects encourus par le client ou un utilisateur (tels que perte d'exploitation, perte de données, etc.) causés par le mauvais fonctionnement du Site.

## 9. Durée du contrat

La Convention prend effet à la date de sa signature par les deux parties et se termine au moment où chacune des parties a exécuté l'ensemble de ses obligations, c'est-à-dire après livraison de la version définitive du Site par le prestataire et paiement intégral du prix par le client.

Chaque partie peut mettre fin à la présente convention sans motivation moyennant le respect d'un préavis de 15 jours notifié par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de l'autre partie. Si c'est le client qui met fin à la Convention, il sera redevable d'une clause pénale équivalent à 50% du montant prévu pour l'ensemble des prestations prévues à la présente Convention, sans préjudice du droit pour le prestataire de réclamer des dommages et intérêts supplémentaires. Ce montant forfaitaire couvre les frais et prestations engagées par le Prestataire.

En cas de manquement contractuel rendant impossible la poursuite de la collaboration, chacune des parties peut, à tout moment et sans préavis, résilier la présente convention sans préjudice du droit de réclamer d'éventuels dommages et intérêts. Il en sera également ainsi en cas de faillite ou de liquidation de l'autre partie.

## 10. Dispositions diverses

Le prestataire pourra demander qu'à un endroit approprié du Site figure à l'écran la mention de sa qualité de réalisateur du Site, avec un lien hypertexte vers sa home page. Le client veillera à ce que cette mention et ce lien subsistent à l'endroit approprié, et ne soient pas occultés par d'autres textes ou éléments. Le prestataire pourra également, dans un objectif publicitaire ou d'information des tiers, citer le nom du client dans la liste des clients lui ayant confié la mission de réalisation de leur site Web et illustrer ses réalisations par la copie de quelques impressions d'écran du Site réalisé pour le client.

Toute communication entre les parties, qui n'entraîne pas de modification par rapport aux obligations prévues par la présente convention, pourra se faire par voie électronique, les parties acceptant de considérer entres elles que les courriers et fichiers électroniques, s'ils sont stockés sur un support solide et inaltérable, font foi jusqu'à preuve du contraire.

## 11. Loi applicable et juridiction compétente

Pour l'application, l'interprétation et l'exécution du présent contrat, le droit belge est applicable et les Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Nivelles sont seuls compétents pour connaître de tous litiges qui pourraient en résulter.